

GLOSSAIRE ET LEXIQUE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACCROISSEMENT

Augmentation des dimensions (circonférence, rayon, diamètre, surface terrière, hauteur, volume ou poids) des arbres pris individuellement ou en peuplement.

ACCROISSEMENT ANNUEL COURANT

Moyenne annuelle de l'accroissement en volume d'un ou de plusieurs arbres au cours d'une période de quelques années précédant le moment de la mesure.

ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN

Moyenne annuelle de l'accroissement total en volume d'un ou de plusieurs arbres depuis leur naissance jusqu'à l'année de la mesure.

ÂGE

Dans le cas d'un arbre : temps écoulé depuis la germination de la graine ou du débouffrage de la bouture, de la marcotte ou du drageon selon l'origine de l'arbre. Dans le cas d'un peuplement équiennne : âge moyen des arbres dominants et co-dominants qui en font partie.

ÂGE D'EXPLOITABILITÉ

Âge où un peuplement équiennne peut faire l'objet d'une récolte en fonction des objectifs d'aménagement fixés.

ÂGE D'EXPLOITABILITÉ ABSOLUE

Âge d'exploitabilité fixée par l'aménagiste de façon à ce que le peuplement produise le plus grand volume marchand de bois dans un minimum de temps. Cet âge correspond à la rencontre des courbes de croissance annuelle courante et moyenne.

AIRE DE CROISSANCE

Superficie variant entre 0,5 et 4 hectares et occupée par une plantation d'essence résineuse dans le but de maintenir une proportion résineuse à l'intérieur des peuplements mixtes.

AIRE FORESTIÈRE

Au sens utilisé dans ce document, aire forestière signifie superficie de forêt.

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Application pratique des théories de la gestion forestière à l'administration d'une forêt et à la conduite des exploitations et travaux à y exécuter, en vue d'objectifs à atteindre.

ARBRE D'AVENIR

Arbre présentant un bon potentiel de croissance en volume et en qualité, choisi pour constituer le peuplement futur.

ARBRE DÉGAGÉ

Arbre de 1,5 m et moins de hauteur qui reçoit suffisamment de lumière pour maintenir sa croissance dans un état optimal. L'interception de la lumière par les autres espèces végétales ne nuit pas, au-delà du seuil tolérable, à l'arbre dégagé. Cette notion est utilisée pour constater l'état d'oppression des arbres plantés ou de la régénération naturelle pendant la période d'établissement d'un peuplement forestier.

ARBRE ÉCLAIRCI

Arbre qui ne subit pas de compétition exercée par un arbre de la même espèce ou d'une autre espèce. Cet arbre a suffisamment d'espace pour s'assurer d'une croissance optimale en hauteur et en diamètre. Cette notion est utilisée pour constater qu'une jeune plantation est apte à produire le rendement attribué à une plantation.

ARBRE LIBRE DE CROÎTRE

Arbre qui est exempt de tout obstacle occasionné par d'autres arbres ou arbustes empêchant son développement normal en hauteur et qui démontre le potentiel pour faire partie du peuplement final. Cette notion est utilisée pour constater la capacité d'un jeune peuplement forestier de produire un rendement selon l'effet escompté retenu pour chaque production prioritaire.

BOUQUET EN RÉGÉNÉRATION

Superficie non perturbée de 100 à 200 mètres carrés qui comporte des gaules ou des perches d'avenir de feuillus peu tolérants adéquatement espacées dans la classe des dominants ou des co-dominants. Le bouquet doit comporter suffisamment de végétation d'accompagnement permettant l'éducation naturelle des tiges d'avenir.

CAPITAL FORESTIER EN CROISSANCE

Arbres qui ont le potentiel de produire du bois d'œuvre et qui ne risquent pas de perdre de volume marchand avant la prochaine récolte.

CLASSE DE FERTILITÉ

Pour une essence donnée, l'une des classes parmi lesquelles peuvent être répartis les potentiels de production des forêts basés sur le volume ou la hauteur (dominante, co-dominante ou moyenne) du peuplement à un âge donné ou sur la valeur maximale de l'accroissement annuel moyen.

CO-DOMINANT

Arbre dont la cime est dans l'étage supérieur du couvert mais dont la croissance est limitée par les dominants et d'autres co-dominants.

COEFFICIENT DE DISTRIBUTION

Mesure du taux d'occupation d'une superficie par des arbres d'une essence ou d'un groupe d'essences. Il correspond au nombre de placettes occupées par au moins un arbre de l'essence recherchée par rapport au nombre total de placettes établies sur le territoire, exprimé en pourcentage. La grandeur des placettes varie en fonction de la production prioritaire.

CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

Ensemble des actions permettant de limiter la concurrence exercée sur des essences recherchées par la végétation ligneuse et herbacée. Ces actions sont notamment le dégagement manuel ou mécanique.

(CPRS) COUPE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS

Récolte de tous les arbres dont le diamètre d'utilisation est au moins égal à celui déterminé pour chaque essence en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager la régénération préétablie et en minimisant les perturbations du sol.

(CPHRS) COUPE AVEC PROTECTION DE LA HAUTE RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS

Récolte de tous les arbres dont le diamètre est égal ou supérieur à la classe de 10 cm au dhp tout en préservant la haute régénération, c'est-à-dire les gaules des classes de dhp de 2 à 8 cm.

(CPPTM) COUPE AVEC PROTECTION DES PETITES TIGES MARCHANDES

Récolte variant entre 70 et 90 % du volume marchand et au cours de laquelle la régénération, soit les gaules des classes de dhp de 2 à 8 cm ainsi que les petites tiges marchande de classes de dhp de 10 à 14 cm, est soigneusement protégée.

COUPE D'AMÉLIORATION

Abattage ou récolte d'arbres, dans une futaie inéquienne dégradée, dont le diamètre est égal ou supérieur à celui déterminé au plan général d'aménagement forestier (PGAF) pour chaque essence, en maintenant le pourcentage en surface terrière du capital forestier en croissance après traitement.

COUPE D'ASSAINISSEMENT

Coupe des arbres surannés, endommagés ou vulnérables pour assainir la forêt. Ce traitement peut s'appliquer dans tous les peuplements qui ont une structure jardinée mais dont la proportion de bois de mauvaise qualité est trop élevée pour appliquer une coupe de jardinage, une coupe de pré jardinage, une coupe de jardinage avec trouées ou une coupe de jardinage par pied d'arbres et par groupe d'arbres et obtenir les surfaces terrières résiduelles exigées. Au maximum, deux interventions d'assainissement seront nécessaires afin que ces peuplements respectent les trois critères minimaux des forêts aptes au jardinage, soit la surface terrière initiale, le capital forestier après traitement et le capital forestier en croissance avant traitement. La récolte de tout ou d'une partie des tiges dont le diamètre est supérieur au diamètre optimum de rendement économique déterminé par le MRNFP (DOR) est permise. La rotation est ajustée en fonction de la composition et de la qualité du peuplement résiduel.

(CJ) COUPE DE JARDINAGE

Abattage ou récolte d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes, dans une futaie inéquienne, pour l'amener ou la maintenir dans une structure jardinée équilibrée, en assurant les soins culturels nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation des semis. Elle nécessite la récolte des arbres en tenant compte de l'ensemble des classes de diamètre des arbres se trouvant dans le peuplement.

COUPE DE PRÉ JARDINAGE

Abattage ou récolte d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes, dans une futaie inéquienne pour l'amener à une structure propice au jardinage, en assurant les soins culturels nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation des semis. Elle nécessite la récolte des arbres en tenant compte de l'ensemble des classes de diamètre des arbres se trouvant dans le peuplement.

COUPE DE RÉGÉNÉRATION

Tout enlèvement d'arbres destiné à provoquer la régénération ou à favoriser la régénération déjà présente.

La coupe avec protection de la régénération et des sols, la coupe avec protection de la haute régénération et des sols, la coupe avec protection des petites tiges marchandes, la coupe progressive d'ensemencement, la coupe avec réserve de semenciers et la coupe par bandes sont des coupes de régénération.

(CPE) COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT

Abattage ou récolte d'arbres dans un peuplement d'arbres ayant atteint l'âge d'exploitation en favorisant la régénération naturelle produite à partir des semences provenant des arbres dominants et co-dominants du peuplement résiduel. Ce peuplement sera récolté lorsque la régénération sera établie de façon satisfaisante, sans compromettre la survie de celle-ci.

DÉPRESSAGE

Éclaircie pratiquée sur de jeunes semis à la suite d'un ensemencement.

DIAMÈTRE À HAUTEUR DE POITRINE (dhp)

Diamètre d'un arbre sur pied à 1,3 m du sol.

DIAMÈTRE AU FIN BOUT

Diamètre à l'extrémité la plus petite d'une grume, d'une bille ou d'une perche.

DÉTERMINATION DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE

Syn. : calcul de la possibilité.

D'une façon générale, calcul basé sur le volume et l'accroissement des peuplements, qui permet d'estimer le volume maximum de bois qu'il est possible de récolter annuellement et perpétuellement dans une unité d'aménagement donnée.

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Syn. : biodiversité

Variété et variabilité des espèces vivantes, des écosystèmes dans lesquels elles vivent et des mécanismes biologiques qui les conditionnent.

DOMINANT

Arbre dont la cime est dans l'étage supérieur du couvert et qui reçoit de la lumière par le sommet et les côtés.

(EC) ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

Abattage ou récolte d'arbres dans un peuplement équienne qui n'a pas atteint l'âge d'exploitabilité. Elle est destinée à accélérer l'accroissement du diamètre des arbres restants et aussi, par une sélection convenable, à améliorer la qualité du peuplement d'arbres.

(ECE) ÉCLAIRCIE COMMERCIALE D'ÉTALEMENT

Éclaircie commerciale qui favorise la production de bois d'œuvre de bouleaux avant la coupe de régénération.

(EPC) ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE

Abattage des arbres qui nuisent à la croissance des arbres d'avenir dans un jeune peuplement.

ÉCLAIRCIE SÉLECTIVE INDIVIDUELLE

Éclaircie destinée à favoriser seulement les arbres considérés comme les plus aptes à constituer le peuplement principal, quel que soit l'étage du couvert où ils se trouvent et laissant le reste du peuplement non éclairci.

ÉLAGAGE

Opération qui consiste à supprimer toutes les branches mortes ou vivantes sur la partie inférieure de la tige.

ENSEMENCEMENT ARTIFICIEL

Opération d'épandage de semences d'arbres par voie aérienne ou terrestre ou d'ensemencement à l'intérieur de mini-serres en vue d'assurer la régénération.

ESSENCE

Espèce d'arbre.

ESSENCE PRINCIPALE

Essence ou groupe d'essences qui détermine le scénario sylvicole à appliquer au peuplement actuel en fonction de l'essence principale objectif retenue.

ESSENCE PRINCIPALE OBJECTIF

Essence ou groupe d'essences désigné qui détermine la production prioritaire retenue pour constituer le prochain peuplement et devenir, à terme, l'essence principale.

ESSENCE SECONDAIRE

Essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique. Pour souligner le grand intérêt que peuvent présenter certaines essences secondaires, on peut se référer aux essences secondaires qualifiées « d'essences désirées » lors du contrôle de la qualité des travaux de récolte partielle appliqués dans les peuplements de feuillus.

FACTEUR D'IMPRODUCTIVITÉ

Facteur de correction du rendement pour tenir compte des superficies improductives générées par les sentiers de débardage. Ce facteur est associé à certaines conditions où s'applique l'éclaircie commerciale.

GAULE

Jeune arbre dont la hauteur est supérieure à 1,3 m et dont le diamètre est inférieur à 9 cm à hauteur de poitrine.

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES (GIR)

Mode de gestion qui vise à améliorer la conservation et la mise en valeur des multiples ressources du milieu forestier, au profit de l'ensemble de la société, en amenant tous les utilisateurs à participer à la planification et à la réalisation des activités d'aménagement de ces ressources. La GIR est un moyen pour atteindre l'aménagement durable des forêts.

GROUPE D'ESPÈCES INDICATRICES (GEI)

Unité de classification qui sert à décrire le sous-bois. Il est formé d'un assemblage de groupes écologiques élémentaires qui renseignent sur la qualité d'un lieu donné ainsi que sur les perturbations ou sur l'évolution de la végétation.

INDICE DE DENSITÉ RELATIVE (IDR)

Rapport du nombre observé de tiges à l'hectare d'un peuplement et du nombre maximal de tiges à l'hectare que ce peuplement pourrait contenir pour un diamètre quadratique moyen donné. Cet indice permet d'améliorer la prédiction de la production marchande d'un peuplement d'une espèce donnée se développant sur une station d'indice de qualité particulière.

INDICE DE PROPORTIONALITÉ

Indice correspondant au volume des essences feuillues à maturité et qui sert à déterminer la réduction en volume des essences résineuses à l'âge de maturité, lorsque des essences feuillues occupent l'espace prévu pour des essences résineuses, d'un peuplement traité en éclaircie précommerciale. L'indice de proportionnalité est fonction de la superficie d'occupation du territoire des essences feuillues ainsi que de leur nombre.

INDICE DE QUALITÉ DE STATION (IQS)

Évaluation de la potentialité de la production forestière d'une station donnée, pour une essence donnée croissant en peuplement régulier. Cette évaluation est basée sur la hauteur moyenne ou dominante du peuplement à un âge de référence.

PARQUET

Superficie généralement comprise entre 1 et 2 ha, traitée dans le but de produire un peuplement équilibré et favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.

PEUPELEMENT

Ensemble d'arbres ayant une uniformité jugée suffisante quant à sa composition en essences, sa structure, son âge, sa répartition dans l'espace, etc., pour se distinguer des peuplements voisins.

PLANT

Au sens utilisé dans ce document, le terme plant désigne un arbre à racines nues ou en récipient produit en pépinière et mis en terre par la suite pour compléter la régénération naturelle ou établir une plantation.

PERCHE

Jeune arbre dont le diamètre peut varier de 9 à 23 cm à hauteur de poitrine.

PLANTATION

Mise en terre de boutures, de plançons ou de plants pour la production de matière ligneuse.

PRÉPARATION DE TERRAIN

Opération visant à préparer un terrain forestier de façon à favoriser l'ensemencement naturel, l'ensemencement artificiel ou la plantation. Il peut s'agir de scarifiage, de labourage, de hersage, de débroussaillage, de déblaiement, de brûlage dirigé ou de drainage.

REGARNI DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE

Mise en terre de plants sur une superficie de terrain où la régénération naturelle est insuffisante, afin d'obtenir un nombre d'arbres uniformément distribués d'essences principales objectif sur cette superficie.

RÉGÉNÉRATION

Tout arbre vivant non blessé d'une essence commerciale comprenant les stades de semis et de gaulis, y compris les drageons et les marcottes. Dans le cas des peuplements de feuillus tolérants ou de mélangés à feuillus tolérants et des pins blancs ou rouges, les perches de feuillus et de pins blancs ou rouges sont à considérer au même titre que la régénération.

SEMIS

Jeune arbre, d'origine naturelle ou d'ensemencement artificiel, dont la hauteur est d'au plus 1,30 m.

STRATE

Ensemble homogène de peuplements dont la description est basée sur les critères suivants : type de couvert, groupement d'essences, classe de densité, classe de hauteur, classe d'âge, perturbation, défoliation et, s'il y a lieu, origine et classe de pente. En général, une strate ne comprend que des peuplements d'un même type, d'une même classe d'âge et d'une même classe de fertilité.

STRUCTURE IRRÉGULIÈRE

La structure est dite irrégulière lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité de ou des essences principales et lorsqu'une ou plusieurs classes d'âges ou de diamètres sont sous-représentées ou manquantes.

STRUCTURE JARDINÉE (in équiennne)

La structure du peuplement est dite jardinée lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité de ou des essences principales et lorsque toutes les classes d'âges ou de diamètres sont bien représentées.

STRUCTURE RÉGULIÈRE (équiennne)

La structure du peuplement est dite régulière lorsque l'éventail des âges n'excède pas la moitié de l'âge d'exploitabilité de ou des essences principales.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES TIGES

Classification des arbres dans un peuplement en fonction des défauts pathologiques. Ce système de classification permet d'établir des priorités de récolte et porte l'acronyme MSCR.

Tableau 1 Tableau des priorités de récolte

Priorité de récolte	Diagnostic
M	Tige très défectueuse qui risque de se renverser, de se rompre ou de mourir sur pied avant la prochaine récolte.
S	Tige défectueuse dont le volume marchand risque de diminuer (carie), mais dont la survie n'est pas compromise avant la prochaine récolte.
C	Tige peu défectueuse (coloration de cœur ou carie latente), dont le volume marchand ne risque pas de se dégrader et qui peut être conservée jusqu'à la prochaine récolte.
R	Tige saine idéalement marquée pour rester, qui constitue le capital forestier de premier choix.

TROUÉE

Dans la coupe de jardinage avec trouées : superficie de 500 à 1 500 m² traitée pour favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.

TYPE ÉCOLOGIQUE

Unité de classification qui exprime à la fois les caractéristiques physiques du milieu et les caractéristiques écologiques de la végétation (composition, structure et dynamisme). Le type écologique décrit un lieu donné au moyen d'une combinaison du type de milieu physique et de la végétation potentielle.

(UAF) UNITÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Subdivision territoriale pour laquelle un rendement annuel est établi et sur laquelle s'exercent en tout ou en partie plusieurs CAAF.

VÉGÉTATION POTENTIELLE

Unité de classification qui synthétise les caractéristiques dynamiques de la végétation d'un lieu donné.

LEXIQUE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAE	Aire annuelle d'ébranchage
AAET	Aire annuelle d'ébranchage et de tronçonnage
AEC	Aire équivalente de coupe
AFD	Aménagement forestier durable
AGTF	Association des gestionnaires de territoires fauniques
BOP	Définie le bouleau à papier
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CACC	Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada
CCMF	Conseil canadien des ministres des forêts
CET	Connaissances écologiques traditionnelles
CMO	Coupe en mosaïque
CPHRS	Coupe avec protection de la haute régénération et des sols
CPPTM	Coupe avec protection des petites tiges marchandes
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CRE	Conseils régionaux de l'Environnement du Québec (note : il y a 16 CRE, un par région administrative)
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable
CRSNG	Centre de recherches scientifiques non gouvernemental
CSA	Canadian Standard Association (norme d'AFD)
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
EPC	Éclaircie pré commerciale
EPN	Définie l'épinette noire
EQRP	Logiciel servant à la gestion documentaire de l'entreprise
EVAOR	Estimation des volumes affectés par les opérations de récolte
FAPAQ	Société de la Faune et des Parcs du Québec
FSC	Forest Stewardship Council (norme d'AFD)
HA	Hectare
IMLNU	Inventaire de matière ligneuse non utilisée
MAF	Manuel d'aménagement forestier
MAX	Identifie les strates d'un groupe de production prioritaire dont la croissance est la plus forte
MENV	Ministère de l'Environnement
MIN	Identifie les strates d'un groupe de production prioritaire dont la croissance est la plus faible
MRC	Municipalité régionale de comté
MRD	Matière résiduelle dangereuse

MRND	Matière résiduelle non dangereuse
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
OM	Orientation ministérielle
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier
PAIF	Plan annuel d'intervention forestière
PET	Définie le peuplier faux-tremble
PEU	Identifie les espèces de peuplier
PFS	Produits Forestiers Saguenay Inc.
PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PIG	Définie le pin gris
PQAF	Plan quinquennal d'aménagement forestier
RAIF	Rapport annuel d'intervention forestière
RLTP	Regroupement des locataires sur les terres publiques
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
RRGZ	Regroupement régional des gestionnaires de ZEC
SAB	Définie le sapin baumier
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SEPM	Regroupement des essences de sapin, épinette, pin gris, mélèze
SFI	Sustainable Forestry Initiative (norme d'AFD)
SGEF	Système de gestion environnementale et forestière
SYLVA II	Logiciel utilisé pour simuler la croissance d'une forêt soumise à différents scénarios d'aménagement
TFD	Territoire forestier délimité
UAF	Unité d'aménagement forestier
UG	Unité de gestion
UICN	Union mondial pour la nature
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature
UTR	Unité territoriale de référence
VOIC	Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée
ZIP	Zone d'intervention prioritaire